



La lettre du **Sénateur** des Hauts-de-Seine

Philippe **Kaltenbach**



LE SÉNAT AU CŒUR DES RÉFORMES

ÉDITO

Le Sénat continue de contribuer pleinement aux grandes réformes engagées qui préparent la France de demain et ont vocation à s'inscrire dans la durée. Leur co-écriture par les deux chambres du Parlement permet d'en renforcer la pertinence et la portée.

J'ai pu, en tant que membre de la Commission des Lois, m'associer étroitement à l'élaboration de plusieurs d'entre elles.

Ce fut notamment le cas de la réforme territoriale qui permettra à nos institutions de proximité d'être plus efficaces dans l'accomplissement de leurs missions de service public : compétences clarifiées et renforcées, mutualisation des moyens à travers l'intercommunalité, nouvelles délimitations de nos régions à l'échelle européenne, création des métropoles pour répondre aux défis de l'aménagement des grandes agglomérations.

Présent également sur le terrain, je m'emploie à relayer les attentes des élus, des associations, des syndicats ou des habitants qui participent activement à la vie de notre département.

Vous pouvez compter sur mon engagement ainsi que sur mon écoute. ●

Lutter contre la discrimination à raison de la précarité sociale

Philippe KALTENBACH
Sénateur

PREMIÈRE LECTURE

PAGE 2 La discrimination à raison de la précarité sociale



PAGE 3 Une nouvelle organisation territoriale pour notre République



PAGE 4 Défendre les droits des élus de l'opposition



PAGE 5 Commémorations du centenaire du génocide des Arméniens

Lutter contre LA DISCRIMINATION à raison de la précarité sociale

Philippe Kaltenbach a été le rapporteur de la proposition de loi de Yannick Vaugrenard et des sénateurs du groupe socialiste visant à lutter contre la discrimination à raison de la précarité sociale. La proposition de loi, modifiée par le rapporteur, a été adoptée par le Sénat le 18 juin dernier.

Aux difficultés matérielles auxquelles sont confrontées les personnes en situation de précarité, s'ajoutent les obstacles liés à la stigmatisation et à la disqualification induites par la pauvreté. La proposition de loi vise donc à inscrire dans le code pénal un vingt-et-unième critère de discrimination, fondé sur la précarité sociale. Cette proposition de loi, fortement soutenue par les associations, permettra la reconnaissance de cette forme de discrimination qui est indispensable pour faire évoluer les mentalités, dissuader les attitudes discriminatoires et promouvoir la solidarité. Pour des raisons de sécurité juridique, il fallait trouver une définition de la précarité sociale qui soit suffisamment opérante. Aussi le rapporteur a proposé de retenir un critère de discrimination fondé sur la « particulière vulnérabilité résultant de la situation économique ».

LA PRÉCARITÉ SOCIALE EN FRANCE...

- Plus de 8 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté selon l'INSEE.
- 1 enfant sur 5 en France est concerné par cette situation.

...VECTEUR DE STIGMATISATION ET DE DISCRIMINATION

- Selon une enquête d'ATD Quart Monde, 32 % des Français sont d'avis que les pauvres fraudent plus que les autres.
- Lors d'une visite organisée par cette même association au Musée d'Orsay en janvier 2013, une famille en a été exclue au motif de « mauvaises odeurs ».



Bilan de la session 2014/2015

► Les principaux textes du gouvernement définitivement adoptés par le Parlement :

- Loi relative à la lutte contre le terrorisme
- Loi relative à la délimitation des Régions
- Loi relative à la simplification de la vie des entreprises
- Loi d'adaptation de la société au vieillissement
- Loi relative à la réforme de l'asile
- Loi relative au renseignement

► Les principaux textes du gouvernement encore en discussion au Parlement :

- Projet de loi pour la croissance et l'activité
- Projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte
- Projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi
- Projet de loi de modernisation de notre système de santé

RÉFORME TERRITORIALE

UNE nouvelle organisation territoriale POUR NOTRE RÉPUBLIQUE

Après le vote de la loi créant les métropoles, puis de la loi dessinant la carte des nouvelles régions, le Parlement a examiné le dernier volet de la réforme territoriale portant sur les compétences des collectivités territoriales.



MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Les opposants de droite à la future métropole étant sortis renforcés des dernières élections municipales, le gouvernement a accepté d'engager un dialogue et d'apporter de nouvelles modifications au projet dans le cadre de la loi « NOTRe ». Les Territoires, qui devaient initialement être de simples échelons déconcentrés de la métropole, se sont notamment vus octroyer de nouvelles compétences et de nouvelles ressources. Toutefois, comme le mode de représentation des communes au sein des conseils de territoire conduisait à exclure les oppositions municipales, Philippe Kaltenbach est intervenu auprès du gouvernement afin que la diversité des opinions puisse pleinement s'y exprimer. Grâce au vote d'un amendement, les élus d'opposition des communes pourront être représentés au sein des futurs établissements publics territoriaux. La droite, majoritaire au Sénat, a également voté le report d'un an, de 2016 à 2017, de la création de la métropole. Le sénateur des Hauts-de-Seine, jugeant qu'il est indispensable d'avancer sur ce projet, a déploré ce report qui risque, en remobilisant celles et ceux qui veulent « enterrer » le projet, de menacer la création d'une métropole à Paris.



Le Sénat a pu de nouveau pleinement jouer son rôle de représentant des collectivités territoriales. Philippe Kaltenbach a été, comme lors de l'examen du texte sur la délimitation des régions, désigné co-responsable de son groupe pour l'examen du troisième volet de la réforme territoriale : le projet de loi portant « nouvelle organisation territoriale de la République ». A l'issue des travaux des deux chambres, plusieurs points de convergence ont pu être trouvés avec la suppression de la clause de compétence générale des régions et des départements et le renforcement des compétences stratégiques des régions en matière de développement économique et d'aménagement du territoire. Députés et sénateurs se sont également accordés sur la reconnaissance

de compétences recentrées sur les solidarités sociales et territoriales pour les départements. Ils se sont également retrouvés sur le maintien des routes et des collèges dans le giron des départements.

UNE RÉFORME POUR L'AVENIR

Le sénateur Kaltenbach a rappelé qu'il était essentiel de parvenir à une co-production législative et à un accord des deux chambres du Parlement sur cette réforme car celle-ci doit s'inscrire dans la durée. En effet, les élus locaux ont besoin de visibilité dans leur action. Les habitants aspirent également à cette stabilité dans le fonctionnement de leurs institutions de proximité. Ce nouvel acte de la décentralisation ne saurait être remis en cause dès la prochaine législature.

FAIRE respecter les droits DES ÉLUS DE L'OPPOSITION

Philippe Kaltenbach a déposé une proposition de loi tendant au respect des droits des élus n'appartenant pas à la majorité dans les organes délibérants des collectivités territoriales.

De multiples droits leur ont été consacrés par la loi. Pourtant, force est de constater que ceux-ci ne sont pas toujours respectés.

Le sénateur souhaite donc créer deux dispositifs : un délit d'entrave aux droits des élus n'appartenant pas à la majorité, puni d'une peine d'amende ainsi qu'un référé injonction spécifique permettant de contraindre l'autorité exécutive à se conformer à ses obligations dans un délai beaucoup plus court. ●



LUTTER CONTRE LE système prostitutionnel



Philippe Kaltenbach est intervenu au nom du Groupe socialiste en séance lors de l'examen de la proposition de loi visant à renforcer le système prostitutionnel. Un large consensus est apparu sur la nécessité de lutter plus efficacement contre les réseaux mafieux et pour améliorer les conditions d'accès aux soins et à la réinsertion des personnes prostituées. Abolitionniste convaincu, le sénateur a également défendu la pénalisation du client qui apparaît comme une mesure efficace pour lutter contre les réseaux de prostitution. Conscient que l'immense majorité des personnes prostituées sont avant tout des victimes, il s'est aussi opposé au rétablissement du délit de racolage passif. La discussion se poursuit entre les deux chambres. ●

Questions au gouvernement

Profits des sociétés d'autoroute

Dans le cadre des questions d'actualité, Philippe Kaltenbach a interpellé le gouvernement sur les profits colossaux, de l'ordre de près de 2 milliards € par an, réalisés par les sociétés concessionnaires qui sont disproportionnés par rapport au risque de leur activité et assimilables à une rente. Le Ministre lui a réaffirmé la volonté du gouvernement d'obtenir de plus grandes contreparties en matière d'investissement de la part des sociétés d'autoroute.

Transfert de la Faculté de Pharmacie de Chatenay-Malabry

Dans le cadre d'une question orale au gouvernement, le sénateur des Hauts-de-Seine a interrogé la Ministre de l'Enseignement supérieur sur les conséquences pour la commune de Chatenay-Malabry du transfert de la faculté de pharmacie dans le cadre de la mise en œuvre du « Campus Paris Saclay ». La Ministre lui a notamment communiqué un échéancier précis, que souhaitaient les acteurs concernés.

Situation des veuves et des veufs d'anciens combattants

Dans le cadre d'une question écrite au gouvernement, Philippe Kaltenbach a interrogé le Ministre en charge des anciens combattants et de la mémoire, sur la situation des veuves d'anciens combattants. A l'heure actuelle, un grand nombre de veuves se retrouvent en difficulté suite au décès de leur conjoint. Le sénateur a donc demandé une revalorisation de l'aide différentielle versée au conjoint survivant.

COMMÉMORATION DU centenaire du génocide DE 1915

À EREVAN

Il y a 100 ans, le 24 avril 1915, les notables et intellectuels arméniens de Constantinople furent arrêtés sur ordre du gouvernement Jeune-Turc. Ce fut le point de départ d'un génocide qui a vu la mort de 1,5 millions de personnes représentant les deux tiers de la population arménienne présente dans l'Empire Ottoman. Conforme à ses engagements, François Hollande était présent à Erevan pour la commémoration du centenaire du génocide. Il conduisait une importante délégation française, au sein de laquelle se trouvait Philippe Kaltenbach et qui prit part à la cérémonie particulièrement émouvante qui s'est tenue au mémorial d'Erevan. En reconnaissant officiellement ce crime contre l'Humanité en 2001, la France a voulu perpétuer la mémoire des victimes. ●



UNE CONFÉRENCE AU SÉNAT

La France est un des pays qui a le plus largement ouvert ses portes aux rescapés du génocide qui avaient souvent trouvé refuge en Syrie et au Liban, placés sous mandat français dès 1920. Aussi, Philippe Kaltenbach, en tant que Président du groupe d'amitié, a organisé au Sénat une conférence intitulée « La France, terre d'accueil des rescapés du génocide arménien ». Devant 250 participants, les intervenants, Yves Ternon, Valérie Toranian et Gaïdz Minassian, ont évoqué le parcours de vie de ces femmes et de ces hommes qui ont eu à cœur de s'intégrer largement dans la vie politique, culturelle ou économique de notre pays.



À CLAMART



Comme chaque année, les commémorations ont eu lieu devant le Khatchkar situé près de l'Hôpital Percy. Les participants ont honoré la mémoire de ces enfants, de ces femmes et de ces hommes, privés de sépultures.

À PARIS

Le sénateur était également présent au rassemblement organisé le 24 avril devant la statue de Komitas.



Philippe Kaltenbach aux côtés du Président Sahakian et de la délégation du Haut-Karabagh



Haut-Karabagh

Philippe Kaltenbach a participé à un déjeuner de travail à la questure du Sénat avec le Président du Haut-Karabagh. Cette nouvelle rencontre participait toujours de la même volonté d'œuvrer au dialogue et à la paix alors que l'Arménie et l'Azerbaïdjan s'opposent depuis 25 ans autour du Haut-Karabagh. La France copréside le groupe de Minsk qui œuvre à la résolution de ce conflit.

L'ACTION DU SÉNATEUR DANS LES *Hauts*-DE-*Seine*



► Rencontre au Ministère du Logement avec les élus de Saint-Cloud, Rueil et Antony sur les projets de construction dans les Hauts-de-Seine.

► Commémoration le 19 mars 2015 de la fin de la guerre d'Algérie au mémorial départemental avec Joaquim Timoteo, conseiller municipal de Montrouge.



► Visite du Premier Ministre au siège de l'Oréal.

► Visite du collège Paul Bert avec N. Vallaud-Belkacem, F. Pellerin et la députée J. Sommaruga dans le cadre des grandes orientations de l'éducation artistique et culturelle de la loi de Refondation de l'école.



► Célébration des 20 ans de l'association « Espaces » spécialisée dans l'insertion sociale par l'environnement.



► Rencontre avec les syndicats pour préparer une question au gouvernement sur l'avenir de l'hôpital Foch en présence de Xavier Iacovelli, conseiller municipal.

► Inauguration du Tramway T6.



► Rencontre avec le Directeur d'I3F pour relayer l'opposition des habitants au projet de démolition de 700 logements sociaux à Clamart par l'actuel Maire.

► Mobilisation avec les élus d'opposition des villes de GPSO contre le projet de fusion des 8 communes de la communauté d'agglomération.



► Refus de l'implantation du site de remisage du T10 sur une parcelle boisée de 3.5 hectares alors qu'il existe un site adapté dans la zone d'activité du Plessis-Robinson.



► Rassemblement autour de B. Cazeneuve après la profanation de la stèle en hommage à Ilan Halimi.

► Mobilisation contre la construction d'un immeuble de 6 étages sur la place de la gare.



EN BREF

Déplacement à l'ONU



► En tant que membre de l'Union interparlementaire (U.I.P), Philippe Kaltenbach a participé à une conférence au siège de l'ONU dont le thème était « Mettre l'humain au cœur des objectifs de développement durable ».

Groupe d'étude sur les Chrétiens d'Orient

► La situation des Chrétiens d'Orient, mais également de toutes les autres minorités religieuses, devient chaque jour plus dramatique avec l'avancée de « Daesh » en Irak et en Syrie. Aussi, le Sénat a créé « un groupe de liaison, de réflexion, de vigilance et de solidarité avec les Chrétiens d'Orient » qui s'inscrit dans le cadre de la mobilisation internationale et auquel Philippe Kaltenbach a adhéré.

RÉSERVE PARLEMENTAIRE

Chaque parlementaire dispose d'une dotation lui permettant de soutenir financièrement des projets portés par des collectivités et des associations. Philippe Kaltenbach a souhaité en 2015 privilégier les associations car celles-ci, indispensables au lien social, souffrent du désengagement de certaines collectivités territoriales et notamment de la baisse des subventions du conseil départemental du 92.

Action et insertion sociale :
15 000€ ont été attribués aux « Restos du cœur 92 », 15 000€ au « Secours populaire français 92 » et 15 000€ à l'association d'insertion par l'environnement « Espaces ». 10 000€ ont été également alloués à l'association « Accueil Relais Parents Enfants » qui développe le lien social et l'entraide dans les quartiers du Haut Clamart.

Coopération décentralisée et aide au développement :
20 000€ ont été attribués à « Arménie villages » pour rénover un centre culturel à Artashat où est notamment enseigné le français et 5 000€ au « Centre de recherche et d'information pour le développement ».

Sport : 2 000€ ont été attribués au « CSM Clamart cyclisme », 2 000€ au « CSM Clamart Volley-ball » et 2 000€ au « Clamart Judo Jujitsu ».

Aide aux victimes : 5 000€ ont été attribués à « l'INAVEM » qui regroupe 150 associations d'aide aux victimes généralistes sur l'ensemble du territoire.

Éducation : 2 000€ ont été attribués au « foyer socio-éducatif du collège des Petits Ponts » et 2 000€ au « lycée Français de Niamey » que Philippe Kaltenbach avait visité en 2014 en tant que Président du groupe d'amitié France-Niger.

Prévention : 20 000€ ont été attribués à la Maison des adolescents des Hauts-de-Seine.

Mémoire : 10 000€ ont été versés au Conseil de Coordination des Organisations Arméniennes de France (CCAF) pour l'organisation des commémorations du centenaire du génocide de 1915.

Collectivités territoriales :
28 000€ ont été attribués à la Ville de Nanterre pour soutenir un investissement dans le domaine de l'Éducation.

CONTACT

Le Sénateur à votre écoute

Afin d'apporter son concours au travail des élus sur le terrain ou de soutenir une initiative citoyenne, il peut :

- Déposer une proposition de loi ou un amendement sur un texte législatif.
- Adresser une question écrite (publiée au JO) à un membre du Gouvernement.
- Poser une question orale à un membre du Gouvernement.

Il a aussi l'opportunité de :

- Parrainer des visites du Sénat.
- Vous procurer une invitation pour assister à une séance publique.



Pour toutes vos démarches, ses collaborateurs sont à votre disposition :

- Pierre Mareau est en charge du travail parlementaire
- Alicia Botti est en charge des relations avec les élus

Pour les joindre : 01 42 34 27 84 ou philippe.kaltenbach.senat@gmail.com



► Dans le cadre des visites du Palais qu'il peut parrainer, le sénateur a reçu des habitants et des élus de la Ville de Colombes.

RETROUVEZ PHILIPPE KALTENBACH SUR SON BLOG

www.philippe.kaltenbach.com

<http://www.facebook.com/philippe.kaltenbach>

https://twitter.com/#!/P_Kaltenbach